

AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT R.R.1562.038
RÈGLEMENT RGCA09-10-0006-8
RÉSOLUTION PP-029

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 août 2017, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

R.R.1562.038 soit le Règlement modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de compléter la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14 029) ;

RGCA09-10-0006-8 soit le Règlement modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vue de notamment compléter la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Ces règlements sont entrés en vigueur le 7 septembre 2017, date inscrite au certificat de conformité et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution sur le projet particulier suivant :

Projet particulier de construction afin d'autoriser l'usage conception, design, assemblage et commercialisation d'appareils de conditionnement, ainsi que l'aménagement d'un stationnement dans la cour latérale devant un mur de façade pour le bâtiment situé au 12180 à 12200, boulevard Albert-Hudon (PP-029).

Cette résolution est déposée au bureau de la secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 19 septembre 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate